

UNFCCC cover page

Blank page



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

7 mai 2009

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATÉGIQUE DE POZNAŃ
SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES :
RAPPORT INTÉRIMAIRE DU FEM À L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE
MISE EN ŒUVRE RÉUNI EN TRENTIÈME SESSION

1. La Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques réunie en quatorzième session s'est félicitée du Programme stratégique du FEM (qu'elle a rebaptisé Programme stratégique de Poznań) sur le transfert de technologies, une initiative de renforcement des investissements dans le transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement, consciente du rôle que ce programme pourrait jouer en renforçant les activités de transfert de technologies en application de la Convention.

2. Dans sa décision relative au développement et au transfert de technologies, la Conférence des parties a invité le FEM à lui rendre compte, à sa seizième session, de l'état d'avancement des activités ci-après, et de communiquer des rapports intérimaires à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à ses trentième et trente et unième sessions (SBI 30 et SBI 31) :

- a) lancer rapidement et faciliter sans délai la préparation des projets à approuver et à exécuter dans le cadre du Programme stratégique ;
- b) collaborer avec les Entités d'exécution du FEM à la fourniture d'un appui technique aux pays en développement pour la préparation ou l'actualisation des évaluations de leurs besoins technologiques ; et
- c) réfléchir à la mise en œuvre à plus long terme du Programme stratégique.

3. Le présent rapport rend compte à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, réuni en trentième session, du chemin parcouru par le FEM, au 15 avril 2009, dans la mise en œuvre du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies.

4. Les financements du Programme stratégique sur le transfert de technologies s'articulent sur trois pôles : 1) les évaluations des besoins technologiques (EBT) ; 2) les projets pilotes de transfert de technologies ; et 3) la diffusion des technologies et méthodes adoptées. Ce rapport met l'accent sur les deux premières activités du Programme stratégique. En outre, il présente la démarche envisagée par le FEM pour la mise en œuvre à long terme du Programme stratégique.

Évaluation des besoins technologiques

5. Immédiatement après la quatorzième session de la Conférence des parties, le Secrétariat du FEM a organisé une réunion de consultation des acteurs concernés en janvier 2009, à Washington, pour élaborer une stratégie et un plan de travail pour réaliser les EBT. Le PNUE et le PNUD ont été invités à présenter l'état d'avancement des EBT existantes financées par le FEM et à faire part de leurs premières expériences et des enseignements tirés. Le PNUD a présenté les grandes lignes d'une stratégie de mise en œuvre d'un nouveau cycle d'EBT. Les participants à la réunion, au nombre desquels des représentants des Entités d'exécution du FEM, du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP), du Secrétariat de la CCNUCC et de Climate Technology Initiative (CTI), ont formulé des observations et des propositions constructives. Ils ont insisté sur le fait que les EBT devaient porter sur du concret et déboucher sur la mise en

œuvre de projets sur le terrain. La collaboration avec le secteur financier privé doit être intégrée au processus des EBT par l'application de modèles similaires au Réseau consultatif sur le financement privé (PFAN) de la CTI, par lequel les promoteurs de projets dans les pays en développement reçoivent une assistance technique et bénéficient du mentorat de professionnels de la finance pour pouvoir avoir accès aux financements privés et aux marchés boursiers. Les EBT améliorées doivent également aider à déterminer les technologies prioritaires pour les projets pilotes et les opportunités d'investissement à financer à l'avenir par le FEM ou d'autres sources publiques ou privées.

6. Grâce à la facilitation du Secrétariat du FEM, le PNUE a élaboré une idée de projet mondial d'appui aux EBT à financer par le FEM au moyen du Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). Une consultation informelle conduite par le Secrétariat du FEM a été engagée en marge de la réunion spéciale du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) tenue du 24 au 26 février à Bonn (Allemagne). La première mouture de l'idée de projet d'appui aux EBT a été communiquée aux membres du GETT, qui l'ont accueillie favorablement.

7. Par la suite, le PNUE a finalisé l'idée de projet mondial d'appui aux EBT qu'il a soumise au Secrétariat du FEM fin mars. Elle a été validée par la DG du FEM et incluse au Programme de travail présenté hors réunion en avril 2009 pour approbation par le Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial.

8. Le projet d'appui aux EBT permettra de fournir un appui financier et technique ciblé à des pays en développement pour les aider à réaliser des EBT améliorées en application des dispositions de l'article 4.5 de la CCNUCC. Le projet permettra d'aider non moins de 45 pays en développement à préparer leurs EBT. La méthodologie à suivre sera celle qui figure dans la version révisée du manuel sur les méthodes d'évaluation des besoins technologiques (TNA Handbook). Le montant total de l'aide du FEM à l'appui de ce projet s'élève à 9 millions de dollars. L'idée de projet (jointe au présent rapport) peut être consultée sur le site web du FEM (http://thegef.org/interior_right.aspx?id=24356).

Projets pilotes de transfert de technologies

9. Le 25 mars 2009, la DG du FEM a communiqué un appel à propositions pour des projets de transfert de technologies à tous les points focaux techniques nationaux du FEM, avec copie aux Entités d'exécution et au Secrétariat de la CCNUCC (ce document est joint au présent rapport). L'appel à propositions comporte des renseignements de base, explique les procédures de soumission des propositions et présente les critères de sélection. L'aide du FEM servira à financer des projets pilotes prioritaires afin de renforcer les investissements dans le transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement.

10. Le délai de soumission des propositions est fixé au 14 août 2009. Le FEM vise à décaisser 40 millions de dollars pour financer les projets pilotes. Les projets proposés

qui remplissent les critères d'examen habituels du FEM et ceux contenus dans l'appel à propositions, sous réserve du niveau de financement visé, seront soit approuvés par la DG du FEM en septembre, si le montant de l'aide sollicitée est inférieur ou égal à 1 million de dollars, soit inclus au Programme de travail de novembre 2009 pour approbation par le Conseil si le montant de l'aide sollicitée est supérieur à 1 million de dollars.

11. Par le biais du groupe d'étude interinstitutionnel du FEM sur les changements climatiques, de consultations bilatérales, de séminaires, d'ateliers et autres canaux, le Secrétariat du FEM s'emploie activement avec les Entités d'exécution du FEM et les parties intéressées à donner suite à leurs questions, examiner les idées de projet, et faciliter l'amélioration des projets proposés. Les projets pilotes de transfert de technologies concluants pourront être reproduits et transposés à une plus grande échelle à l'avenir. On cherchera à créer des synergies entre le programme pilote de transfert de technologies et d'autres programmes du FEM, dont l'initiative de partenariat entre les secteurs public et privé baptisée Fonds pour la Planète. Le FEM compte s'appuyer sur ce programme pilote pour prendre systématiquement en compte le transfert de technologies dans ses projets et programmes liés au changement climatique.

Mise en œuvre à long terme du Programme stratégique

12. Comme suite à la décision de la Conférence des parties réunie en quatorzième session qui invitait le FEM à réfléchir à la mise en œuvre à plus long terme du Programme stratégique sur le transfert de technologies, le Secrétariat du FEM a retenu le transfert de technologies comme objectif prioritaire à long terme du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Pour faire le lien avec la reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, le Secrétariat du FEM élabore actuellement une stratégie dans ce domaine d'intervention pour la période couverte par la cinquième reconstitution (2010-2014), en consultation avec le groupe technique consultatif, le STAP, les Entités d'exécution du FEM et d'autres acteurs concernés.

13. Le transfert de technologies occupe une bonne place dans le projet de stratégie à adopter dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pendant FEM-5. Le document de travail sur la cinquième reconstitution des ressources du FEM (intitulé *Future Strategic Positioning of the GEF*) comporte des ébauches d'idées sur le transfert de technologies pendant FEM-5. Ce document, qui peut être consulté sur le site web du FEM (<http://thegef.org/interior.aspx?id=24216>), a été présenté à la première réunion de négociation de la cinquième reconstitution tenue à Paris (France) les 17 et 18 mars 2009. L'élaboration plus approfondie du Programme stratégique sur le transfert de technologies par le FEM se fera parallèlement à la formulation de la stratégie applicable pendant FEM-5 et à la conclusion du processus de reconstitution prévue début 2010.